



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 13171

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la situation des passages à niveau non gardés. L'actualité récente a été marquée par le terrible accident survenu à hauteur du passage à niveau d'Aubin-Saint-Vaast (Pas-de-Calais), au cours duquel les cinq occupants d'une voiture, dont trois adolescents, ont trouvé la mort dans des conditions particulièrement effroyables. Cette collision mortelle entre un train et une voiture soulève, une fois de plus, la question de la sécurité de la centaine de passages à niveau identiques que comporte le département du Pas-de-Calais et, par là, la nécessité de leur modernisation. Réseau ferré de France a entamé une politique de réduction de ces points noirs, en s'appuyant étroitement sur la circulation ferroviaire et routière, ce qui concerne, dans la plus grande partie des cas, les passages situés en milieu urbain ou sur de grands axes. Ainsi, en milieu rural, sur la ligne Etaples-sur-Mer - Arras, le trafic est considéré comme bien trop faible pour que cet axe soit déclaré prioritaire. Pourtant, le nombre de passages à niveau semblables à celui d'Aubin-Saint-Vaast y est particulièrement élevé : à Maresquel, à Bouin-Plumoisson, à Teneur, à Hericourt, à Ligny-Saint-Flochel, etc. Des accidents ont d'ailleurs été à déplorer à maintes reprises. Il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

L'actualité récente a rappelé toute l'acuité du problème des franchissements des voies ferrées par les voiries routières et l'importance de mener une politique active de mise en sécurité des passages à niveau. Il reste environ 19 500 passages à niveau sur le territoire national. 400 d'entre eux sont recensés comme préoccupants au regard de la sécurité. Les dirigeants de Réseau ferré de France, de la SNCF et des principales directions concernées du ministère ont été réunis afin de faire le point sur les politiques qui ont été menées. L'objectif du Gouvernement est de parvenir le plus rapidement possible à la suppression des passages à niveau dangereux. L'Etat et Réseau ferré de France y consacrent 15 millions d'euros par an. D'autres actions, destinées en particulier à renforcer la visibilité des passages à niveau par les usagers de la route, sont mises en oeuvre en concertation avec RFF et les collectivités locales. Il convient particulièrement de souligner que, dans la quasi-totalité des cas, c'est le non-respect du code de la route par les conducteurs qui est à l'origine de la collision. Un travail d'information, de formation et d'expérimentation a été engagé. Ainsi, dans les régions et les départements, sous l'égide des préfets, des politiques locales de mise en sécurité des passages à niveau seront élaborées ; une circulaire est en préparation sur ce point. Une formation spécifique des conducteurs de poids lourds, sera entreprise en liaison avec les fédérations professionnelles et les organismes de formation et une information de ses clients sur les dangers de franchissement des voies ferrées sera faite à bord des trains TER, par la SNCF. Une expérimentation de dispositif de contrôle/sanction automatique sera menée dans la région Poitou-Charentes. Enfin, de nouveaux dispositifs de signalisation permettant de renforcer la perception du danger sur voie routière et de détecter des obstacles sur voie ferrée seront testés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13171

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1540

Réponse publiée le : 7 avril 2003, page 2738